



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : SC/IB/NM/24-06-2011

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Monsieur Stéphane RICHARD**
Président Directeur Général

Paris, le 24 juin 2011

Objet : Gouvernance des fonds d'épargne salariale

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Cette année, les Organisations syndicales représentant les salariés actionnaires au sein du Fonds d'Actions FT (deuxième actionnaire de FT) ont demandé, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour d'une résolution à l'AG 2011.

Les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés ont voté pour. Les membres représentant la Direction ont voté contre cette mise à l'ordre du jour. Compte tenu de la parité des droits de vote, les salariés actionnaires ont été spoliés de leurs droits légitimes.

Cette parité historique est remise en cause par les recommandations de l'AMF sur la gouvernance de l'épargne salariale (RAPPORT SUR L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ACTIONNARIAT SALARIÉ du 9 février 2011¹). Dans ce document, trois solutions sont proposées pour prévenir les conflits d'intérêt :

- donner une voix prépondérante au Président du Conseil de Surveillance.
- réserver l'exercice des droits de vote aux seuls représentants élus par les porteurs de parts à l'exclusion des représentants de l'entreprise et des représentants désignés par les comités d'entreprise ou les organisations syndicales.
- assurer une majorité absolue, au sein du Conseil, aux représentants élus des porteurs de parts.

Nous souhaitons vivement que des discussions s'engagent rapidement pour mettre à niveau la gouvernance de l'épargne salariale à France Télécom conformément au rapport de l'AMF, et en particulier pour "Prévenir les conflits d'intérêts dans l'exercice des droits de vote attachés aux titres de l'entreprise détenus par les FCPE d'actionnariat salarié".

.../...

¹ http://www.amf-france.org/documents/general/9852_1.pdf

.../...

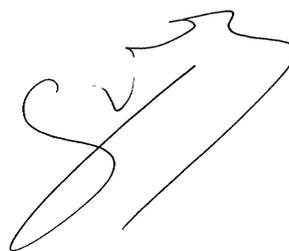
Il est donc nécessaire que toutes les dispositions soient prises afin que les représentants des salariés actionnaires disposent de la majorité, et pour permettre au Fonds de proposer au CA, dès la fin de cette année, des résolutions pour l'AG 2012.

Un projet de modification des statuts a été envoyé au Conseil de surveillance en début d'année 2011, mais il a été rejeté par les représentants de la Direction lors de la réunion du 13 avril 2011, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de mandat pour faire évoluer la gouvernance, tout en reconnaissant la pertinence des recommandations de l'AMF.

Compte tenu des délais nécessaires à la négociation puis à la mise en œuvre de nouveaux statuts, nous demandons la réunion d'urgence du Conseil de Surveillance du Fonds FT Actions pour modifier les statuts du Fonds et donner la majorité aux représentants des salariés au plus tôt.

En l'absence d'évolution favorable à une meilleure représentation de la volonté des salariés actionnaires, notre organisation se verra dans l'obligation de porter le débat sur le terrain judiciaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Crozier', written in a cursive style.

Sébastien CROZIER
Président